

AFFICHÉ LE 16 FEV. 2021

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## COMITE SYNDICAL

Le lundi 15 février 2021 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 20 janvier 2021, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Clotilde BERKI, représentant le Conseil départemental ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, représentant le Conseil départemental ;  
Madame Martine THIEBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,  
Madame Sandra FAURE, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, représentant le Conseil départemental ;  
Monsieur Claude FIAERT, représentant Provence Alpes Agglomération, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, payeur départemental  
Madame Vanessa CHARLES, directrice de la Culture du Conseil départemental

**Délibération n° D-2021 – 04**

**OBJET : Report du résultat de clôture de l'exercice 2020.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

**Exposé des motifs –**

La Présidente indique que le compte administratif 2020 enregistre en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **239 108,64 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **53 281,10 €**.

La Présidente propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 239 108,64 € en section de fonctionnement
- 53 281,10 € en section d'investissement

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**D'approuver** le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2020 au Budget primitif 2021 selon les modalités précitées :

- Section de fonctionnement ..... 239 108,64 €
- Section d'investissement ..... 53 281,10 €

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 15 février 2021.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

